

core pour résultat de créer au siège de Rome des sujets dévoués. C'était au nom de ce siège que les ouvriers évangéliques se présentaient aux peuples ; c'était immédiatement de ce siège qu'ils tenaient leurs instructions, leurs pouvoirs ; c'était à ce siège qu'ils recouraient sans cesse. La foi qu'ils communiquaient, les lumières, la civilisation qui en étaient la suite, émanaient donc de Rome ; dès-lors, l'existence des nouveaux convertis, comme citoyens et comme fidèles, se liait étroitement avec Rome. D'ailleurs, le nom de Rome, si abaissée que fût cette ville célèbre, portait avec lui l'idée de la domination. Les peuples n'avaient pu renoncer à l'habitude de la vénérer, et, la suprématie de la religion ayant succédé chez elle à la suzeraineté de la force, ils se laissaient aller naturellement à la reconnaître une seconde fois pour leur reine.

Et il fallait bien que quelque chose de semblable eût grandi la papauté dans l'esprit des nations Barbares qui peuplaient l'Occident, pour que Grégoire II, écrivant à l'empereur Léon l'Isaurien, dans les premières années du VIII^e siècle, pût menacer ce prince de l'irrésistible influence qu'il exerçait sur elles. « Les pontifes romains, dit-il, sont les arbitres et les modérateurs de la paix entre l'Occident et l'Orient.... Les yeux des nations se sont fixés sur notre humilité, et ils nous regardent comme un dieu terrestre (1). »

Ainsi, d'un côté, les éléments spéciaux d'influence que les papes possédèrent dès le berceau même de l'Eglise, la translation de l'Empire de Rome à Constantinople et les concessions des empereurs ; de l'autre, le respect des peuples, les services que les papes leur rendirent, joints aux heureux effets de la conversion des Barbares, avaient insensiblement jeté les bases de la puissance pontificale. Deux évènements vont maintenant en avancer avec rapidité la construction.

Bien que négligée par les maîtres de l'Empire, Rome ne s'était pas néanmoins séparée de leur fortune. Conquise d'abord par les Erules, elle avait été depuis momentanément occupée par les

(1) *Epist. Gregorii II ad Leonem Isaur.*, ap. *Labbe Concilia*, t. VII, col. 19 et 22.